



# CÔTÉ VILLAGE

## Sommaire

- **p 2** Travaux, comptes administratifs 2021
- **p 3** Le mot du Maire, Infos : recensement, état de catastrophe naturelle

## Vie du village

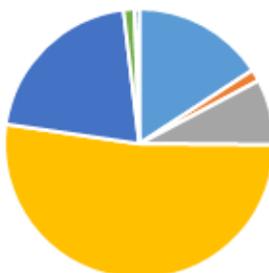
- **p 4** Le point sur l'eau, Station de traitement des pesticides, Taxe foncière, Poubelles
- **p 5** Procuration en ligne, Chemins et sentiers, Archives communales
- **p 6** Autorisations d'urbanisme en ligne
- **p 7 et 8** ça s'est passé
- **p 9 et 10** Infos diverses



# Budget 2021

## Recettes de fonctionnement 2021

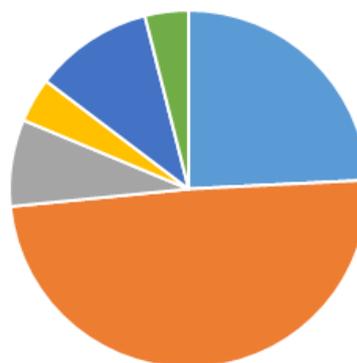
Total : 909 377,22€



- Résultat d'exploitation reporté : 143 234,44€
- Remboursement du personnel : 13 031,50€
- Produits des services : 72 448,85€
- Impôts et taxes : 474 615,76€
- Dotations et participations : 188 982,12€
- Autres produits de gestion courante : 11 895,69€
- Produits exceptionnels et financiers : 5 168,86€

## Dépenses de fonctionnement 2021

Total : 618 922,79€



- Charges à caractère général : 149 782,81€
- Charges de personnel et frais assimilés : 304 748,11€
- Atténuation de produits : 48 806€
- Amortissement : 25 069,75€
- Autres charges de gestion courante : 66 194,47€
- Charges financières : 24 179,15€
- Charges exceptionnelles : 142,50€

Budget principal	Dépenses	Recettes	Résultats reporté 2020	Résultats de clôture
Fonctionnement	618922,79	766142,78	143234,44	290454,43
Investissement	133450,08	257684,43	-170042,28	-45807,93

## Détail investissement 2021 (Budget Principal)

### DEPENSES

Déficit reporté :	170 042.28€
Travaux électriques hangar municipal :	1 558.80€
Installation portail hangar :	6 187.20€
Onduleur chaudière école :	1500.30€
Ordinateur école :	904.80€
Trottinettes école :	842.26€
Armoire froide cantine :	1 554.00€
Concession informatique :	3 638.16€
Constitution de servitudes :	1 226.89€
Tablette numérique cantine :	268.99€
Remboursement capital emprunts :	115 768.68€
<b>TOTAL :</b>	<b>303 492.36€</b>

Il est bon de rappeler que ce sont les économies réalisées sur le budget fonctionnement qui, reversées sur le budget investissement, permettent de limiter le recours à l'emprunt.

En effet, le budget investissement dispose seulement comme ressources principales de la FCTVA (reversement partiel de la TVA payée sur les travaux réalisés l'année précédente) et de la taxe d'aménagement.

# INFOS

# LE MOT DU MAIRE

par Carole Sabonnadière Bergeri



## Population légale au 1er janvier 2019 en vigueur à compter du 1er janvier 2022.

**Population municipale :** 861

**Population comptée à part :** 17

**Population totale :** 878

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune.

La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune ( maison de retraite, études...) mais qui ont conservé une résidence sur notre territoire.

## Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Vous avez la possibilité de demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (inondation, mouvement de terrain, sécheresse/réhydratation des sols...).

Pour cela, les sinistrés doivent signaler en mairie qu'ils ont subi des dommages liés à un évènement (déclaration manuscrite en précisant les dates d'apparition et l'évolution du phénomène) et déclarer à leur assureur la nature des dommages subis (à envoyer en recommandé avec accusé de réception) afin que soit déclenchée la procédure de constatation de l'état de catastrophe naturelle.

La mairie recense ensuite l'ensemble des dégâts dans sa commune et complète le formulaire de demande communale.

C'est pourquoi, **si des administrés ont constaté des dommages liés à l'intensité anormale d'un agent naturel, ils ont la possibilité de déposer en mairie un courrier de demande de reconnaissance en catastrophe naturelle avant le 20 mars 2022.**

Mes chers concitoyens,

Dans ce nouveau bulletin, des informations pratiques vous sont apportées pour faire de St Marcel de Careiret un village toujours plus agréable à vivre. Nous vous présentons aussi les différentes réalisations de votre municipalité au cours de l'année 2021. Je pense notamment à la station de traitement des pesticides qui fonctionne depuis mi-janvier. Malheureusement, nous devons faire face à de nouvelles contraintes, des contraintes naturelles (manque d'eau) sur lesquelles je ne reviendrai pas puisque vous avez été destinataire d'un courrier vous en retraçant les grandes lignes.

Après les élections départementales et régionales en juin dernier, ce sont les élections présidentielles qui nous attendent le 10 et 24 avril, suivies par les élections législatives. Le protocole sanitaire allégé devrait permettre aux électeurs de se rendre aux urnes plus facilement. Des actions ont aussi été menées par le Conseil municipal : l'opération brioche, le nettoyage des rues du village, la confection et la distribution d'un colis aux aînés..., actions dont vous pouvez retrouver des photos dans les pages qui suivent. Alors, bonne lecture !

Saint Marcellement vôtre,  
Carole Sabonnadière Bergeri

# Vie du village

## Le point sur la taxe foncière

Vous n'avez pas été sans remarquer que la taxe foncière sur le bâti, une des principales ressources des collectivités locales a augmenté cette année.

Cette augmentation est due à trois facteurs :

- la valeur locative cadastrale du bien
- la revalorisation forfaitaire nationale annuelle obligatoire fixée par la loi de finances
- le taux d'imposition voté par les collectivités locales

La valeur locative cadastrale est gérée par les services des impôts en fonction des caractéristiques du bien.

La revalorisation forfaitaire automatique a généré une augmentation de 14,2% en 10 ans.

La commune dans sa délibération du 31 mars 2021 a, pour la première fois depuis 2016 (3%), augmenté sa part (8%) afin de consolider ses marges financières, notamment son taux d'autofinancement.

## Collecte des ordures ménagères



Les ordures ménagères sont collectées le mardi matin et le vendredi matin et les emballages le mercredi matin. Il est important de sortir ses poubelles la veille au soir du ramassage.

Après la collecte pour garder votre quartier agréable, pensez à rentrer vos conteneurs.

Et n'oubliez pas : le déchet idéal est celui qui n'existe pas !

## Problème au château d'eau (suite)

La pluviométrie catastrophique de ces derniers mois n'a pas permis la recharge de la nappe phréatique et notre problème s'est aggravé par l'ensablement des forages qui empêche un fonctionnement optimal des pompes. Malgré tout, l'approvisionnement en eau est constant grâce à un apport par camions-citerne. Avec un traitement supplémentaire à l'arrivée des camions, l'ARS juge que, pour l'instant, l'eau est consommable. Il n'y aura donc pas de distribution de bouteilles d'eau.



A court terme, une entreprise a été mandatée pour effectuer un soufflage qui, nous l'espérons, permettra le désensablement du puits de forage et un fonctionnement normal des pompes.

Toutefois la situation reste préoccupante. Aussi nous faisons appel au sens civique de chacun pour éviter le gaspillage.

A plus long terme, la commune avait déjà lancé une étude pour trouver une nouvelle ressource en eau. Cette étude a bien entendu été reprise par les services de l'agglomération qui explorent plusieurs pistes pour pérenniser un approvisionnement suffisant, constant et régulier.

## Station de traitement des pesticides

Après de longs mois d'attente la station de traitement des pesticides est enfin en service.

Les tests maintes fois reportés ont été effectués et la station est désormais opérationnelle. L'eau du robinet est enfin débarrassée des pesticides.



# Vie du village

## Elections 2022

Dans le cadre des élections présidentielles et législatives 2022, les électeurs peuvent établir des "e-procurations" via le site "**mapprocuration.gouv.fr**".

A l'issue de l'opération, un code à 6 caractères leur est attribué. Si la personne est dans l'impossibilité de se déplacer à la brigade, le gendarme doit se transporter devant son domicile, récupérer les 6 caractères par téléphone et s'assurer, à travers la baie vitrée ou la fenêtre, que l'identité de la personne correspond bien à celle mentionnée dans la demande de procuration.

### mapprocuration.gouv.fr

Faire sa demande de procuration en ligne, c'est possible !



1

Effectuez votre demande en ligne et conservez la référence à 6 caractères



2

Rendez-vous en commissariat ou en brigade de gendarmerie pour valider votre procuration, muni(e) de votre référence à 6 caractères et d'une pièce d'identité



3

Recevez la confirmation de votre procuration par courriel



4

Prévenez la personne à qui vous donnez procuration

## Les randonneurs privés de propriété...



De plus en plus souvent, quand on se promène dans nos campagnes, nous rencontrons des panneaux de propriété privée, sur des chemins que nous avons l'habitude de fréquenter. Si on peut comprendre l'exaspération des propriétaires qui en ont marre de voir passer des gens sur leur propriété, il est étonnant de voir des chemins qui ne sont pas sans issues, devenir privés à un endroit. Amis promeneurs, soyez respectueux des propriétés que vous traversez. Amis propriétaires, vérifiez également que les chemins dont vous voulez restreindre l'accès soient bien votre propriété !

## Archives communales

En septembre dernier, la Mairie a fait appel à la Direction des Archives Départementales afin d'apporter son aide à la gestion des nombreux documents présents dans les lieux depuis des dizaines, voire des centaines d'années.

Parmi ces documents, certains, sans intérêt particulier, ont été éliminés par un prestataire extérieur, selon une procédure qui garantit la confidentialité.

D'autres doivent être conservés car soit ils n'ont pas atteint le délai légal de conservation, soit ils représentent un véritable pan de l'histoire de la Commune. Ils datent de 1690 pour les plus anciens à 1960 pour les plus récents. Il a ainsi été retrouvé des archives de l'école, parmi lesquelles des registres d'appel dont le plus ancien date de 1870 !

La réglementation prévoit un dépôt obligatoire aux Archives Départementales, pour les communes de moins de 2 000 habitants, des documents de l'Etat Civil ayant plus de 120 ans et des autres documents de plus de 50 ans.

Ce patrimoine écrit restera toutefois la propriété de La Commune et des dérogations peuvent être accordées.

Quelques recommandations ont été faites concernant un réaménagement de la salle des archives à la Mairie.

# Vie du village

## Déposer mon permis de construire en ligne

Au 1er janvier 2022, la Saisine par Voie Electronique (SVE) s'appliquera aux demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU), avec l'obligation pour toutes les communes d'être en capacité de recevoir les permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager, certificat d'urbanisme sous forme dématérialisée.

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien a fait le choix de se doter d'un logiciel métier pour permettre à l'ensemble des communes de son territoire de donner cette possibilité d'instruction dématérialisée à ses administrés.

### Avantages de la démarche en ligne

Une démarche plus simple, plus rapide (notamment avec l'utilisation d'AD'AU, plateforme nationale d'aide au dépôt des demandes) et accessible à tous qui répond aux enjeux de modernisation des services publics.

1) Un service en ligne accessible 7/7 - 24/24 depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en mairie ou poster votre dossier.

2) Un suivi de l'avancement de votre dossier en temps réel.

3) Une aide en ligne pour vous aider dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie.

4) Un traitement de votre demande optimisé grâce à une administration plus efficace et connectée.

5) Des échanges simplifiés avec l'administration. Les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires peuvent se faire directement en ligne.

6) Un gain de temps et d'argent. Plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires papier.

## Comment déposer mon permis de construire en ligne ?

Votre commune met à votre disposition un service en ligne gratuit, vous permettant de réaliser toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée : information, dépôt, traitement des dossiers et suivi des demandes.

Un service plus simple et plus rapide, pour faciliter vos démarches !

### Les différentes étapes pour déposer mon dossier

1) Une aide à la saisie de mon CERFA sur AD'AU (pré-contrôle qualité/complétude des données)

2) Déposer mon dossier sur IDE'AU

> <https://ideau.atreal.fr>, raccordé à FranceConnect, et me conformer aux CGU (Conditions Générales d'Utilisation)

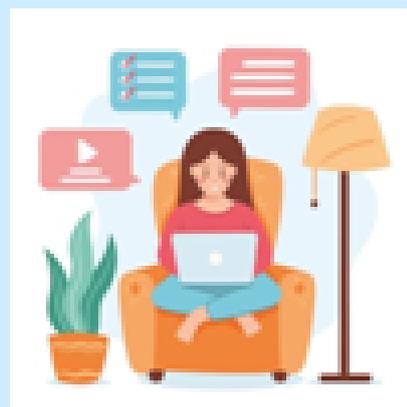
3) Choisir puis remplir le formulaire en ligne

4) Joindre les documents numériques du dossier

5) Soumettre le dossier à l'administration

6) Suivi de l'état d'avancement de mon dossier à chaque étape de l'instruction

**Important** : tout dépôt par un autre canal ou ne respectant pas les CGU ne sera pas recevable



# Vie du village

## Cérémonie du 11 Novembre 2021



Jeudi 11 novembre 2021 a eu lieu la commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale, dans le respect des conditions sanitaires en vigueur. Cette cérémonie solennelle, s'est déroulée à 11h00 au monument aux morts, dans le cimetière de la commune.

Après les dépôts de gerbe par Monsieur Perrin pour le comité du souvenir Français de Sabran, Madame le Maire de Sabran et Madame le Maire de Saint-Marcel pour leur commune respective, des bougies du souvenir ont été déposées devant la stèle. Jean-Claude Bouillard, représentant Saint-marcellois de la FNACA, a effectué la lecture du message de l'UFAC, suivi par Madame le Maire avec la lecture de la lettre du Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense chargé des anciens combattants.

Cette cérémonie, qui a renoué avec la présence du public, a été clôturée par la lecture des noms des soldats du village « morts pour la France », la Marseillaise et les remerciements des autorités aux porte-drapeaux.



Le premier novembre le Souvenir Français, dans le cadre des cérémonies d'hommage aux soldats avait rendu un hommage particulier à M. Henri DELL'AGGLIO au cimetière du village.



Si vous désirez soutenir l'action du Souvenir Français, rejoignez le comité de Sabran (l'adhésion annuelle est de 10 €).

Thierry PERRIN  
Délégué Général Adjoint du Souvenir Français du Gard  
Président du comité du Souvenir Français de Sabran

Contact : 06 01 01 04 06 - perrin@cegetel.net

## Formation SST

Les secrétaires et agents techniques ont suivi une formation secourisme SST (Sauveteur Secouriste au Travail).



## Opération vaccination à Saint-Marcel

Fin décembre 2021, une quarantaine de personnes ont été accueillies pour leur 1ère, 2ème ou 3ème dose dans une salle communale. Un médecin et une infirmière des villages alentours ont répondu présents. Merci à eux.



## Concert

Le 22 novembre 2021, 3 chorales ont chanté Noël dans l'église du village.

# Vie du village

## Carnet 2021

### Naissances

- BOUGUIN Lou née le 06 février à Bagnols sur Cèze
- SANCHEZ Calie née le 07 avril à Nîmes
- MURDOCCA Tessa née le 29 avril à Bagnols sur Cèze
- MARTINEZ Augustin né le 23 août à Bagnols sur Cèze
- FRATELLINI Ella née le 12 novembre à Bagnols sur cèze

### Mariages

- M. FREUND Florian et Mme CALEGARI Séverine le 11 septembre
- M. DURAND Baptiste et Mme RICOUL Mélody le 09 octobre
- M. DAUNAY Jean-Noël et Mme PIERROT Hélène le 23 novembre

### Décès

- M. ESTERBET Bernard, le 14 février
- M. MASSOT Claude, le 20 mars
- Mme CANIVET épouse DE VRIES Marie-Noëlle, le 03 mai
- M. RUIZ Salvador, le 28 juin
- M. LAVILLE André, le 01 juillet
- M. DELL'AGGLIO Henri, le 10 juillet
- M. WARLIER Gérald, le 16 août
- Mme SAINT-ETIENNE épouse PLANTE Simone, le 16 septembre
- M. VERNET Alain, le 17 novembre

### La traditionnelle "Opération Brioches" de l'Unapei 30 s'est déroulée entre le 11 et le 17 octobre 2021

Le bénéfice de cette vente contribue à l'aboutissement de projets (construction, rénovation, acquisition de matériel) en faveur des personnes en situation de handicap pour les 27 établissements et services de l'Unapei dans le Gard.

Les personnes qui procédaient habituellement à la vente ne pouvant plus le faire, certains membres du conseil municipal se sont portés volontaires pour l'organiser dans le village.

Nos concitoyens ont si bien accueilli les bénévoles qui se sont mobilisés pour assurer la distribution en porte à porte que ceux-ci ont manqué de brioches. De ce fait, certains secteurs n'en ont pas eu assez ou n'ont pas été servis.

«Nous ferons mieux l'année prochaine ! »

### Colis pour les aînés

Compte tenu de la situation sanitaire, le traditionnel repas réunissant les personnes de plus de 65 ans n'a pas pu avoir lieu cette année. En remplacement, pour 2022, des colis gourmands ont été confectionnés par les conseillers municipaux et distribués aux aînés.



# Infos diverses

## Redevance incitative

La mise en oeuvre de la redevance incitative pour les ordures ménagères est repoussée en 2023 pour la phase de test et 2024 pour l'entrée en vigueur. En effet, l'information n'a pas pu être délivrée à temps dans toutes les communes et du retard a été pris dans la chaîne de fabrication et distribution des bacs. Une réunion d'information devrait avoir lieu à Saint-Marcel-de-Careiret le 10 mai 2022.

## PanneauPocket

Retrouvez toutes les communes de l'agglomération du Gard Rhodanien (dont St-Marcel de Careiret) sur l'application PanneauPocket.

Gratuit et sans publicité. Connectez vous sur [Panneaupocket.com](http://Panneaupocket.com), et laissez vous guider !

## Journée de nettoyage

Le 19 septembre, le village a participé à la journée mondiale « Clean up the planet ».



Les 10 et 24 avril  
Allons  
Voter!

Toutes les informations sur [elections.interieur.gouv.fr](http://elections.interieur.gouv.fr)



## Nouveau : le Système d'information sur les armes

Le nouveau système français d'informations sur les armes (SIA) annoncé depuis plusieurs mois sera opérationnel à partir du 8 février prochain pour les chasseurs.

Il s'ouvrira progressivement au cours du 1er semestre 2022 à l'ensemble des détenteurs particuliers (licenciés de la fédération française de ball-trap, de ski (biathlon) et de tir sportif et collectionneurs) ainsi qu'aux détenteurs d'armes non licenciés (anciens licenciés des fédérations de tir sportif, de ball-trap et de ski ainsi que les détenteurs ayant trouvé ou hérité d'armes).

Pour les personnes qui sont mises en possession d'une arme suite à un héritage, un dispositif spécifique est mis en place pour faciliter l'enregistrement de leurs armes.

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires sur la page :

<https://www.gard.gouv.fr/Actualites/Nouveau-Systeme-d-Information-sur-les-Armes-SIA>





**GF PROVENCE OCCITANE**

**RECHERCHE DE BÉNÉVOLES POUR GRANDE CYCLOSPORTIVE**

**1<sup>er</sup> MAI 2022**  
départ / arrivée : **Cornillon**

**Le Gran Fondo Provence Occitane** approchant, le territoire vous invite à prendre part à la journée du dimanche 1<sup>er</sup> mai !  
**Des volontaires bénévoles signaleurs sont recherchés pour sécuriser la course aux points de passages et de ravitaillements.**  
Aucune compétence spécifique n'est requise.  
Repas, boissons, surprises et convivialité assurés !

**04 66 39 44 45**  
Inscriptions & Infos  
aurence.vigouroux@provenceoccitane.com

**Card Rhodanien**  
Agglomération

# LE MONOXYDE DE CARBONE

**Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi :**

**FAITES VERIFIER ET ENTRETENIR**  
avant chaque hiver vos installations de chauffage, eau chaude, ventilation...

**RESPECTEZ**  
le mode d'emploi des appareils à combustion (chauffages d'appoint, groupes électrogènes, appareils à gaz...)

**AÉREZ**  
au moins 10 minutes par jour

**Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible, inodore, non-irritant... et mortel.**

Plus d'information sur [www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr)

www.toutscards.fr  
inpes  
Institut national de prévention et d'éducation pour la santé



## LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La température a déjà augmenté de 1,7°C dans le Gard entre 1958 et 2018. Et l'étude « Eau et Climat 3.0 », menée par le département du Gard, prévoit une augmentation des températures de 4°C d'ici 2100 si nous ne limitons pas nos émissions de gaz à effet de serre.

Cette augmentation de température aura des conséquences sur le débit des cours d'eau et donc sur le volume d'eau disponible pour les usagers.

Plus d'info sur <https://abceze.fr>